

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-130/PCG modifiant à nouveau l'arrêté n° 70-1320/PCG du 4 novembre 1970 interdisant la circulation et la commercialisation dans le Territoire de certains produits frais provenant de l'étranger

n° 71-130/PCG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
22 janvier 1971

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1971

Date du numéro
10 février 1971

TEXTE INTÉGRAL

La liste des territoires déclarés infectés par le choléra jointe en annexe à l'arrêté n° 71-68/PCG du 13 janvier 1971 susvisé, est abrogée et remplacée par la liste annexée 'au présent arrêté.